

Pascal DAVET

Collège des Voirets, Genève
Doyen, professeur de français

TRANSITION ENTRE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE ET LE SUPERIEUR II DANS LE CANTON DE GENEVE

Orientation scolaire et professionnelle dans le système scolaire genevois. Possibilités et choix offerts à l'élève. Durée de la formation obligatoire.

A priori, tout système éducatif, par le biais de la scolarité qu'il offre aux enfants de sa société, doit viser, d'une manière générale, deux objectifs: permettre d'acquérir les connaissances qu'il juge fondamentales pour donner au mieux les compétences aux jeunes adultes d'intégrer une vie qui finira par être professionnelle. Je me propose de rendre compte des étapes importantes dans la scolarité genevoise qui conduisent un jeune aux choix déterminants jusqu'à la fin de la Formation Obligatoire (F. O.) qui est de 18 ans à Genève.

Dans le système scolaire genevois, qui, depuis quelques années, s'est harmonisé avec les différents cantons de Suisse Romande, voire de tout le pays, il y a quelques dates importantes qui marquent la scolarité des élèves.

De la première année de scolarité (on parle de 1P, à l'âge de quatre ans) jusqu'à la huitième année (8P, à l'âge de 12 ans), l'élève se trouve à l'école primaire. En fin de 8^e P, l'élève doit opérer un choix de formation en fonction de ses résultats scolaires, qui sont déterminés par une moyenne générale annuelle en français I (français technique), en français II (communication, lecture et production écrite) et en mathématiques. Il n'y a pas d'examens généraux ou certificatifs en fin d'année. C'est le travail évalué régulièrement durant toute cette huitième année de scolarité obligatoire qui fait foi et qui autorise l'élève à intégrer une filière plus ou moins exigeante scolairement lors de son passage au Cycle d'Orientation.

Ce passage au Cycle d'Orientation (C. O.) représente un saut important dans la scolarité des jeunes et va permettre, comme son nom l'indique, d'orienter les élèves après leur scolarité obligatoire, durant trois années, les 9^e, 10^e et 11^e qui constituent le parcours de cette étape. A la fin de la 11^e, le même système prévaut qu'au primaire : en fonction de sa moyenne annuelle générale et de celles de différentes matières (français, mathématiques, allemand, anglais en particulier) l'élève opte pour une orientation qui va déterminer pour plusieurs années la suite de sa formation, obligatoire jusqu'à 18 ans, je le rappelle.

De fait, à 15 ans, le jeune doit opérer un choix important : poursuivre une formation scolaire sur plusieurs années ou intégrer le monde du travail.

Si les résultats sont bons, il peut choisir de continuer une formation scolaire

- au collège de Genève durant quatre ans pour obtenir un diplôme de maturité, qui ne permet pas de travailler, mais ouvre les portes de l'université;

- à l'Ecole de Culture Générale, qui est un complément de formation sur trois années, voire quatre, pour obtenir un diplôme, qui ne permet pas de travailler, mais ouvre les portes de Hautes Ecoles Supérieures (H.E.S.);

- à l'Ecole de Commerce, qui décerne après trois années, un Certificat Fédéral de Capacité; avec ce titre, l'élève peut aborder le marché du travail; il peut également si ses résultats le permettent, faire une année supplémentaire pour obtenir un diplôme de maturité professionnelle pour entrer dans une H.E.S.

L'élève peut également, soit par vocation, soit parce que ses résultats ne sont pas suffisants pour continuer une filière scolaire, intégrer le monde professionnel de deux manières différentes

- soit en Ecole Professionnelle Plein Temps (Ecole d'Horlogerie, de Mécanique, etc.); dans ce cas il poursuit son cursus grosso modo en suivant des cours en classe 4 jours par semaine et en fréquentant une entreprise 1 jour;

- soir en Dual, c'est-à-dire en travaillant en entreprise 4 jours par semaine et en allant à l'école le 5^e jour.

A noter que ces deux formations sont conclues par le même titre: un Certificat Fédéral de Capacité; la première offrant une plus grande formation théorique et la deuxième une meilleure approche de la pratique. L'entrée en formation professionnelle se fait sur concours.

Les différents paramètres du choix sont déterminés par les résultats scolaires, les envies de formation du jeune, la volonté ou la pression de sa famille, son environnement social.

Durant tout son parcours au Cycle d'Orientation, de nombreuses heures de cours sont consacrées à ce que nous appelons de l'I.O.S.P. (Information sur l'Orientation Scolaire et Professionnelle) qui doivent aider les élèves à faire un choix correspondant au mieux à ses intérêts, ses envies et ses compétences. Chaque collège dispose également de professionnel(le)s en orientation scolaire, qui ne sont pas des enseignants, mais qui peuvent aider les jeunes à choisir une voie, trouver des stages ou chercher des apprentissages.

Alors que par le passé, seuls les "bons" élèves, considérés comme tels par le système scolaire, pouvaient envisager une formation universitaire, une mini révolution a eu lieu et le système éducatif genevois tente maintenant très nettement de valoriser la formation professionnelle qui voit, actuellement, très peu d'élèves issus du Cycle d'Orientation choisir cette voie. L'apprentissage, d'une durée de trois ou quatre ans selon les formations, s'il est conclu par de bons résultats peut être prolongé par une matu-pro (maturité professionnelle); l'élève dans ce cas, s'il continue à obtenir de bons résultats, peut suivre une

passerelle de rattrapage et, en cas de réussite, intégrer également une Haute Ecole Supérieure.

En théorie, il est donc possible pour un élève sortant du Cycle d'orientation d'effectuer, un apprentissage de fleuriste, sur une durée de trois ans qui débouchera sur un CFC, puis suivre une année supplémentaire pour obtenir un diplôme de maturité professionnelle, puis suivre une passerelle pour entrer ensuite à l'Université et faire des études de droit pour devenir avocat. C'est un exemple, mais cela montre la volonté réelle du système de laisser des portes ouvertes et de ne faire en sorte qu'une sélection définitive n'advienne pas trop tôt dans le cursus de l'élève.

C'est un point très important, car nombre d'élèves à 15 ans ne sont pas prêts, pour différentes raisons, qui ne sont pas forcément d'ordre pédagogique, à faire preuve de suffisamment d'autonomie dans leur travail, ou n'ont pas acquis les compétences ou montré les savoir-faire, pour rentrer dans une filière leur ouvrant les portes de hautes études. Cette porte par le passé se fermait définitivement, ou presque, à cet âge qui tombait comme un couperet et déterminait la formation et l'avenir des jeunes issus de la scolarité obligatoire pour de longues années.

Ce savoir-faire, cette autonomie et ces compétences, ils peuvent maintenant les acquérir par d'autres voies que scolaires.

Je me permettrai en conclusion de rappeler une maxime de Jean-Jacques Rousseau, éminent philosophe genevois qui, dans son traité sur l'éducation affirme : "Oserais-je exposer ici la plus grande, la plus importante, la plus utile règle de toute l'éducation ? ce n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre." L'Emile, GF, p. 112.

Tous les jeunes n'ont pas la même chronologie pédagogique; certains ont besoin de plus de temps que d'autres pour arriver au même résultat; les exclure d'une formation supérieure sous prétexte qu'ils ne sont pas prêts à un moment précis de leur cursus scolaire, c'est courir le risque pour la société de perdre en cours de route du potentiel et de la richesse, et, a contrario, d'augmenter le nombre des déçus et des insatisfaits. Et c'est à chaque fois la vie d'individus qui est en jeu.